

COMPTE RENDU DE SEANCE

Du

Mardi 21 Juillet 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le vingt et un du mois de juillet deux mille quinze, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire.

Nombre de conseillers présents : 11

Présents : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire,

Mesdames et Messieurs Bernard AUTAA, Jean ARROZES, Sandrine BORDENAVE, Maud FERREIRA, Véronique IRLES, Elodie LABORDE, Jérôme NEGRE, Benoit POURTAU-MONDOUTEY, Alexandre PEREIRA, Laurent TAPIN.

Excusés : Mesdames Laurine CABE, Danielle BEZIADE.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BORDENAVE

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance (8 juin 2015). Ce document est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la démission volontaire de M. Hervé LATRUBESSE, de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal a été actée par M. le Préfet en date du 20 juillet 2015.

Il autorise, M. Latrubesse à s'exprimer sur cette décision dont les raisons sont purement personnelles, sans rapport avec le fonctionnement du conseil municipal.

M. Latrubesse quitte la séance, en remettant à Monsieur le Maire, les clés qu'il disposait dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur le Maire poursuit la rencontre en dressant un bilan sur les derniers événements, et décisions survenues.

Fêtes de Biron : Satisfaction générale. Remerciements à toute l'équipe municipale.

250 convives. Déficit 547,64 € correspondant aux frais relatifs à l'animation (sono, spre, sacem).

OSNI : crédit de 3000 € accordé pour la sécurisation de l'accès/sortie à la ZA plaine des bois.

FPIC 2015 : par dérogation, la CCLO a opté pour une répartition dérogatoire libre en date du 29 juin 2015. Or pour valider cette option, et conformément à la loi de finances pour 2015, il appartenait à chacun des conseillers municipaux des communes membres de délibérer à la majorité simple au plus tard le 30 juin 2015.

Compte tenu que plusieurs communes membres n'ont pas délibéré ou ont délibéré au-delà des délais prévus, les conditions requises pour retenir la répartition dérogatoire libre ne sont donc pas réunies. Dans ces conditions, la répartition de droit commun s'applique.

Conséquence financière pour la commune de Biron : le montant du prélèvement s'élève à 10139 € au lieu de 3866 €.

La CCLO travaille sur le sujet pour essayer de rattraper cet impact financier à travers les attributions de compensation, avec une répartition qui tendrait à réduire le montant des attributions négatives.

Lotissement Bacqué : Signature du 5^{ème} acte le 28 juillet avec M. et Mme CHOCRAUX.

Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) : Divers changements vont intervenir notamment le renforcement des intercommunalités avec un seuil d'habitants pour les EPCI qui passe de 5000 à 15000 habitants.

Ordre du jour :

1 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 :

L'annexe 2, jointe à la convocation détaille les mouvements de crédits nécessaires pour régulariser certains articles présentant une insuffisance de crédit.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
611 - Contrat prestations de service (Sono, fourrière animale)	1600,00	61522 - Entretien des bâtiments	- 500,00
6283 - Nettoyage des locaux	300,00	61558 - Entretien autres biens	- 507,00
6332 - Cotisation versée au FNAL	70,00	6574 - Subventions	- 1350,00

6338 - Autres impôts (SACEM, SPRE,	337,00		
6618 - Intérêts des emprunts	50,00		
TOTAL	2357,00 €	TOTAL	- 2357,00

2 – Echanges délaissés Commune/Conseil Général :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la mise en service de la déviation de Biron, (RD 9), s'est déroulée le vendredi 6 juillet 2012.

Il précise que cette opération a nécessité divers échanges, acquisitions foncières entre le département, la commune et divers propriétaires.

Selon les différents documents d'arpentage et plans de bornage établis par le géomètre les modifications parcellaires et mouvements de propriété se traduisent comme suit :

① Echanges de la commune au département :

Situation Ancienne			Nouvelle Situation		
Propriétaire	N° parcelle	Contenance	Propriétaire	N° parcelle	Contenance
Commune	A 399	32a 58ca	Département	A 677	28a 05ca
			Département	A 676	7a 84ca
Commune	A 387	39a 00ca	Département	A 700	11a 94ca
				A 701	13a 33ca
Commune	A 558	53a 98ca	Département	A 678	6a 94ca
Commune	A 398	16a 67ca	Département	A 708	1a 82ca
			Département	A 709	14a 95ca
Commune	A 395	26a 42ca	Département	A 703	5a 88ca
Commune	A 396	85a 30ca	Département	A 705	7a 65ca

Soit un total de **98a 40ca**.

② Cession département à la commune :

Situation ancienne			Nouvelle Situation		
Propriétaire	N° parcelle	Contenance	Propriétaire	N° parcelle	Contenance
Département	A 370	30a 55ca	Commune	A 660	3a 36ca
Département	A 373	21a 40ca	Commune	A 663	6a 65ca
Département	A 375	34a 85ca	Commune	A 667	14a 66ca
Département	A 379	13a 95ca	Commune	A 666	5a 67ca
Département	A 77	1ha 08a 50ca	Commune	A 670	23a 86ca
Département	A 393	32a 50ca	Commune	A 684	1a 55ca

Soit un total de **55a 75ca**

Monsieur le Maire précise que ces transferts de propriété seront formalisés par acte en la forme administrative, sans aucune contrepartie financière.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité

Accepte et Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires à ces transferts de propriété avec le département et à signer les actes correspondants.

3 - Complexe sportif :

A - Alimentation eau chaude de la salle annexe :

La production d'eau chaude est conditionnée par le réglage au maxi du cumulus qui alimente également les vestiaires municipaux.

Problème soulevé : la température de l'eau est beaucoup trop élevée aux douches des vestiaires.

Solutions proposées : - faire vérifier la résistance du cumulus, avec un réglage au minimum,
ou - installer un cumulus électrique dans la salle annexe,

B - Remplacement de la couverture du local rangement :

Selon les conseils de l'architecte, Serge DE CONINCK de l'Appl -CDG 64, il faut procéder à une consultation afin d'obtenir des devis comparatifs avec celui de l'entreprise CANCE.

Rappel : après remise commerciale, le devis s'élève à 7560 € TTC (remise de 410 €)

Jean ARROZES, contactera prochainement les entreprises ARLA d'Idaux-Mendy, TROISEL PYRENEES (Lacq) et JPH Métalliques (Sauveterre).

C - Remplacement de la toiture de la Salle des Sports : l'assistance technique de l'APGL sera sollicitée avec la participation d'un bureau d'étude.

4 - SIVU SCOLAIRE :

La démission de M. Hervé Latrubesse, délégué au SIVU SCOLAIRE, et président de cette instance, entraîne la désignation d'un nouveau délégué au sein de l'assemblée et l'installation d'un nouveau comité syndical. Sa date est fixée au 31 juillet compte tenu de quelques impératifs avant la rentrée scolaire en matière de personnel, intervenants pour les activités périscolaires (TAP), remplacement aire de jeux

L'assemblée fixe la date du prochain conseil municipal au 27 juillet, au cours de laquelle il sera procédé à la prise en compte de la démission simultanée de M. Hervé Latrubesse de ses fonctions de quatrième adjoint et de conseiller municipal, et la désignation d'un nouveau délégué au SIVU SCOLAIRE.

5 - ÉLECTRICITÉ :

Suite à la modification du branchement électrique de l'usine Pyrénées fermettes et ossature, (installée dans les anciens locaux GSA Goardère), le SDEPA sur demande d'EDF, fait savoir qu'un renforcement du poste n°1 « Bourg » s'avère nécessaire pour assurer une desserte électrique suffisante sur le secteur.

Le procès verbal de la réunion de piquetage, réalisé le 11/06/2015 mentionne l'implantation d'un poste à proximité de l'usine.

Problème soulevé : le lieu prévu relève du domaine privé. Une convention entre le SDEPA et M. CHOUARD doit être conclue.

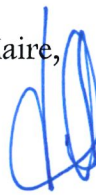
M. Bernard AUTAA, propose de succéder à M. Latrubesse dans le suivi de ce dossier.

6 - QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES :

M. le Maire souhaite qu'une réflexion sur le projet de rénovation de la grange soit menée.

Plus aucune question n'étant inscrite, ni appelée des membres présents, l'assemblée est levée à 20 h30.

Le Maire,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Document approuvé à ... *l'unanimité*
A Biron, le ... *22 Septembre 2015* ...
Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE